

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2026

Le samedi 21 mars 2026 à 10h30, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 mars 2026 par M. Christian GENDRE, Maire, s'est réunie dans le lieu habituel de ses séances.

PRESENTS : Christian GENDRE, Olivier ASTRUC, Corinne SAINT-LEGER, Odile TICHIT, Marcel BRUN, Frédérique DUMAS, Christophe BEDOS

REPRESENTES : néant

SECRETAIRE DE SEANCE : Corinne SAINT-LEGER

ORDRE DU JOUR :

- Installation du Conseil municipal
 - Election du Maire
 - Fixation du nombre d'adjoints
 - Election des adjoints
 - Lecture de la charte de l'élu local
 - Délégations consenties au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT
- Questions diverses :
- validation devis travaux

- Approbation du compte-rendu de la séance du 30 janvier 2026

- Installation du Conseil municipal

M. Christian GENDRE, Maire a déclaré les membres du Conseil municipal cités ci-dessus présents et installés dans leurs fonctions.

Election du Maire

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 7
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Christian GENDRE : 7 voix

M. Christian GENDRE a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

- Fixation du nombre d'adjoints

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

L'effectif légal du Conseil municipal pour Espinasse étant de 7, ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 2 adjoints

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de fixer à 2 le nombre d'adjoints.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

Election des adjoints

Le Maire a rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le Maire a constaté que 1 liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 7
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 6
- Majorité absolue : 4

Ont obtenu :

- Liste conduite par Olivier ASTRUC : 6 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste conduite par M. Olivier ASTRUC. Ils ont pris rang dans l'ordre de cette liste, à savoir :

- 1^{er} adjoint : M. Olivier ASTRUC
- 2^e adjoint : Mme Corinne SAINT-LEGER

- Lecture de la charte de l' élu local

M. Christian GENDRE, Maire donne lecture de la charte de l' élu local dont un exemplaire est remis à chaque conseiller.

- Délégations consenties au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT

Considérant que le Maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargé pour tout ou en partie, pour la durée de son mandat de prendre un certain nombre de décisions du ressort du conseil municipal ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer un fonctionnement rapide de l'administration sous le contrôle du conseil municipal dans certaines matières qui peuvent être déléguées ;

L'administration des affaires communales impose de procéder à la mise en œuvre d'un certain nombre d'actes de gestion permettant de faciliter l'activité des services municipaux et le fonctionnement de la collectivité ;

Le Code Général des Collectivités Territoriales permet, par délégation du conseil municipal d'accorder à l'exécutif un certain nombre de compétences sous réserve que ce dernier rende compte au conseil municipal des décisions prises à ce titre ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de confier par délégation du conseil municipal et pour la durée de son mandat, au maire les compétences nécessaires au fonctionnement de la collectivité.

(Pour : 7 – Contre : 0 – Abstention : 0)

QUESTIONS DIVERSES

1) Coffrets EDF : validation devis pour la pose de volets alu.

(Pour : 6 – Contre : 0 – Abstention : 1)

2) Projet parc agrivoltaïque : M. Christian Gendre, Maire ne prend pas part aux échanges ni au vote et quitte la salle.

Les membres présents valident la poursuite administrative du projet agrivoltaïque sur la commune.

(Pour : 5 – Contre : 0 – Abstention : 1)